

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la SDGM 3 septembre 2020, 18h00, Hôtel de la Fleur de Lys, Gruyères**

### **1. Bienvenue**

La Présidente, Monique Durussel Rudaz, salue et remercie les membres de la Société de Développement de Gruyères-Moléson (SDGM). Souhaite la bienvenue au président et directeur de la LGT Nicolas Wyssmueller et Guillaume Schneuwly.

L'assemblée a été convoquée par courrier à tous nos membres. Ont également été invités comme il est d'usage : L'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT), la Gruyère Tourisme (LGT), la préfecture de la Gruyère, le Conseil communal et la presse.

Sont excusés : Didier Castella, la Préfecture de la Gruyère (Patrice Borcard), Union Fribourgeoise du Tourisme (Pierre-Alain Morard), Catherine Bussard, Jean-Pierre Doutaz, Le Groupe Le Chalet SA, ESS Moléson, Brasserie du Fou du Roi, Patrick Rudaz, Pierre-André Briguet.

La liste des présences a été signée à l'entrée.

### **Pourquoi une AG extraordinaire ?**

Cette AG extraordinaire a été convoquée suite au retrait du point 7 de l'AG en ligne en mai 2020. 12 membres avaient participé aux votes. 1 abstention pour le point 6 et un non pour le point 7.

MD donne le titre du point 7 de l'ancien OJ de l'AG : « Intégration de la SD de Broc », enlevé de l'OJ pour donner suite à une requête de Moléson. Ce point a été traité le 25 juin à Moléson avec les délégations respectives de LGT, de la SDGM et de Moléson.

La commune de Broc a été consultée séparément. L'UFT a été informée des raisons des retards de l'entrée de Broc au sein de la SDGM et de la modification des statuts.

Lors de cette séance, la discussion a permis de s'accorder sur l'ensemble des éléments litigieux.

Les statuts de la SDGM sont à nouveau modifiés pour y intégrer le territoire de la SDGM avec l'intégration de Broc dès janvier 2021.

Monique Durussel Rudaz propose l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue
2. Révision des statuts de la SD
3. Intégration de la SD Broc
4. Divers

Il n'y a pas de remarque et l'ordre du jour est accepté. L'assemblée est déclarée ouverte et peut valablement délibérer.

### **2. Révision des statuts de la SD**

Le comité de la SDGM s'est réuni le 9 juillet afin de réviser les statuts. Il a ajouté la mention de Broc ou cela est nécessaire. Monique présente les modifications apportées :

- **Dénomination** : Société de Développement Gruyères-Moléson-Broc (SDGMB)
- **Art. 1 1)**  
La société de Développement de Gruyères-Moléson-**Broc** (ci-après : la Société) est une

association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle est reconnue « d'utilité publique », en vertu de la Loi fribourgeoise sur le tourisme du 13 octobre 2005.

- **Art. 1 2)**  
Ses activités s'étendent sur le territoire de la commune de Gruyères **et celle de Broc**.
- **Art. 2 1):**  
La Société a pour buts la sauvegarde, la représentation, la mise en valeur et le développement des réalités touristiques des communes de Gruyères **et Broc**
- **Art. 2 2 a) :**  
l'accueil, l'information et l'assistance touristique, en particulier via les Offices du tourisme de Gruyères **et Moléson**, dont elle peut confier la gestion à des tiers, via contrat de mandat ;
- **Art. 22 f) :**
- **Font de droit partie du Comité :**  
un représentant de la commune de Broc
- **Art. 26 f) le Comité directeur est composé de 5 à 7 membres :**  
le représentant de la commune de Broc.
- **Art. 28 Offices du Tourisme :**  
Compte rendu de ses attributions statutaires, le fonctionnement et le financement de l'Office du tourisme de Gruyères sont réglés, entre la Société de Développement **Gruyères-Moléson** et la Commune **de Gruyères**, par une convention.
- **Art. 30 b) Ressources :**  
les contributions volontaires des communes de Gruyères **et Broc**

Andreas Knabe demande s'il ne faudrait pas également ajouter Broc à l'Art. 28 : comme mentionné sous les autres points. Monique Durussel Rudaz répond oui, c'est une erreur qui sera corrigée.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité avec la correction demandée.

### 3. Intégration de la SD de Broc

La SDGM a travaillé avec la Commune de Broc durant une année pour établir la convention d'intégration de la SD de Broc.

La Commune de Broc est informée du report et a transmis ses remarques au comité de la SDGM. Le Syndic et la responsable du tourisme de Broc ont déjà signé la convention.

Dès son approbation par l'assemblée extraordinaire, la convention sera transmise à l'UFT pour validation.

Monique Durussel Rudaz évoque les raisons de cette intégration :

- La SD Broc Botterens Villarbeney Morlon est trop petite pour exister légalement. Seule option : se rallier à une autre SD existante afin de continuer à percevoir les taxes de séjour de son territoire.
- Botterens, Villarbeney et Morlon rejoignent la SD du Lac.
- Broc se sent en meilleure adéquation touristique avec Gruyères-Moléson.
- Une convention a été établie entre les deux partenaires et validée par la Commune de Broc et la SDGM.
- Pas de changements notoires pour la SD Gruyères-Moléson si ce n'est la modification de son territoire et une collaboration accrue avec Broc.

Monique Durussel Rudaz commente la convention. Elle demande s'il elle amène à des questions.

La convention est acceptée à l'unanimité.

Les statuts et la convention seront soumis demain au comité de l'UFT pour approbation.

Elle remercie le comité directeur et LGT pour leur soutien dans l'élaboration de cette collaboration.

#### 4. Divers

Monique Durussel Rudaz donne la parole à l'assemblée.

- Christian Bussard : au nom de GMV remercie le comité de la SDGM d'avoir clarifié les points des statuts de la SDGM et souhaite la bienvenue à Broc dans la SDGM.
- Nicolas Wyssmueller : relève l'arrivée prochaine la nouvelle loi sur le tourisme qui aura un impact certain sur cette branche économique. Il souhaite également la bienvenue à Broc et est convaincu que rassembler les efforts, ne peut être que positif.

La Présidente lève l'assemblée à 18h30.

Pour le PV, Aline Esseiva, le 3 septembre 2020



Monique Durussel Rudaz  
Présidente



Aline Esseiva  
Secrétaire